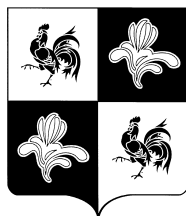


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} décembre 2009

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

**VÉRIFICATION ET APUREMENT DU COMPTE DE L'EXERCICE 2008
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Joël RIGUELLE

SOMMAIRE

1. Examen du rapport de la Cour des comptes	3
2. Discussion générale et examen des tableaux.....	3
3. Décision.....	4
4. Approbation du rapport	4

Membres présents : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, MM. Alain Hutchinson, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas (président)

Membres absents : M. Willem Draps, Mmes Anne-Sylvie Mouzon et Caroline Persoons (excusées).

Ont également participé aux travaux : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (greffier).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 1er décembre 2009, le compte de l'exercice 2008 du Parlement francophone bruxellois.

M. Joël Riguelle a été désigné en qualité de rapporteur.

1. Examen du rapport de la Cour des comptes

Le président constate que le rapport dressé par la Cour des comptes est élogieux.

2. Discussion générale et examen des tableaux

Un premier commissaire souhaiterait être informé de l'état du dossier du futur greffe du PFB. Quel est le montage qui a été mis en place ?

Le président de la commission rappelle que ce montage n'apparaît pas encore dans le compte 2008. Il n'y figure que la recette de la vente d'emplacements de stationnement par le PFB au PRBC.

Le greffier confirme que le compte 2008 ne fait effectivement apparaître que la recette de la vente des emplacements de stationnement et le transfert d'un montant de 1.189.000 € vers le budget général de la Commission communautaire française.

Le président confirme qu'en 2009, il a été décidé que le PRBC construira un bâtiment à front de la rue du Lombard sur le terrain vague actuel (sur lequel se trouve la rampe d'accès aux emplacements de stationnement). Le PRBC construira ce bâtiment à ses frais et le mettra en location pour les besoins du PFB. Le gabarit de ce bâtiment, ainsi que la disposition des locaux, etc., seront concertés entre les deux parlements de telle manière qu'ils rencontrent les besoins du PFB. Ce dernier a également cédé le Relais postal au prix de 1 € symbolique, à charge pour le PRBC de le rénover pour ses besoins propres.

Cet accord a été avalisé par les Bureaux des deux parlements. Au niveau du PRBC, l'aile linguistique néerlandophone a demandé que ce bâtiment ne soit pas, en superficie utile, plus grand que le bâtiment occupé par le RVG et que l'opération se fasse dans la plus grande transparence. A cet effet, la valeur du terrain acquis par le PRBC au PFB a été déterminée par le comité d'acquisition et le prix de location qui sera demandé au P.F.B. sera déterminé sur la base des prix du marché locatif des bureaux dans le centre ville. L'ensemble de ce montage apparaîtra dans le compte 2009 du PFB.

Le premier commissaire demande si, *in fine*, la location que paiera le PFB coûtera moins chère que celle qu'il paie actuellement rue Ducale.

La présidente du Parlement souligne qu'il faut tenir compte d'un ensemble de facteurs :

- le prix de la location des bureaux rue Ducale;
- la disparition d'un terrain vague à côté du PRBC;
- la symbolique liée à l'installation du PFB aux côtés du PRBC et de la VGC.

Le greffier fait remarquer qu'il faut ajouter à ces facteurs la volonté des deux Bureaux de construire à cet endroit un bâtiment exemplaire d'un point de vue énergétique. La dernière réunion qui s'est tenue à ce sujet fait état d'un coût énergétique annuel de 5.000 à 6.000 € lié à des techniques nouvelles. Il ajoute qu'il faut également prendre en compte la dimension patrimoniale de l'opération : le Relais postal sera rénové et rendu à une utilisation réelle.

Cette opération peut donc être qualifiée de PPP, c'est-à-dire un partenariat public-public en lieu et place d'un partenariat privé-public. Au lieu d'emprunter à une banque, c'est-à-dire un privé, le PRBC travaille avec un financement régional et pourra rembourser ses mensualités au moyen d'un loyer payé par un autre pouvoir public.

La présidente du Parlement déclare que cette opération a été montée grâce à une excellente collaboration entre les présidences des deux parlements sous la législature précédente.

Une deuxième commissaire demande si elle a bien compris que le bâtiment futur du PFB ne devait pas être plus grand que celui du RVG. Elle peut comprendre qu'il y ait des contraintes urbanistiques, mais s'inquiète de ce que le bâtiment qui sera construit répondra réellement aux besoins du PFB.

Le président confirme que l'ensemble des besoins du PFB ont été pris en considération jusqu'à présent. Les surfaces utiles prévues correspondent quasi aux surfaces utiles actuelles.

Le greffier ajoute qu'en termes de gabarit, les contraintes auxquelles ont été confrontés les architectes sont surtout celles établies par la Commission royale des monuments et sites, eu égard à la hauteur du Relais postal, d'une part, et par les administrations régionales, eu égard aux immeubles construits par la SDRB place Vieille Halle aux Blés, d'autre part.

Un troisième commissaire demande si le bâtiment a été primé dans le cadre du concours de l'IBGE.

Le président précise que le projet est en concours, notamment grâce à la technique de double peau préconisée par les architectes et au geste architectural fort qu'il constitue.

La deuxième commissaire s'inquiète des futurs frais d'entretien de ce type de bâtiment.

Le greffier souligne que la problématique a été abordée.

Le président conclut en signalant que le prochain stade du projet est la finalisation du programme et des plans avant le dépôt du permis d'urbanisme unique.

Le premier commissaire s'inquiète par ailleurs de différences de montants entre le budget et le compte en termes de dépenses d'investissement (portail informatique).

Le greffier déclare que le budget investissement du PFB fonctionne comme un budget communal extraordinaire. On fixe un montant prévisionnel une année X et on l'indique dans le budget. Ce montant peut être dépensé au fur et à mesure de l'arrivée des factures au cours de l'exercice année X + 1 ou année X + 2. L'essentiel est que le montant des autorisations budgétaires ne soit pas dépassé. En ce qui concerne le portail informatique, une première autorisation budgétaire a été accordée en 2005, à concurrence de 300.000 €. Puis, au budget 2008, ont été rajoutés 535.000 € pour arriver à un montant global de ± 835.000 € couvrant les frais liés à Libellium et Tabellio, ainsi que le site internet du PFB. Le compte laisse donc apparaître l'argent qui a été dépensé de ce total au cours de l'année 2008, soit 52.000 €.

La deuxième commissaire pointe les différentes SICAV souscrites par le PFB et demande si, à l'avenir, l'argent placé par le PFB pourra l'être de la façon la plus éthique.

Le greffier souligne que ces SICAV ont un caractère monétaire. Elles rapportaient relativement peu (de 2 à 3 %) pendant les périodes fastes, mais ont continué à rapporter le même montant pendant les périodes de crise. La souscription à ces SICAV est aussi liée à l'absence de visibilité quant au futur bâtiment. Il n'a pas été possible de lancer des placements à 5, voire 10 ans.

Pour 2008, ces SICAV ont rapporté une plus-value de ± 80.000 €. Ce montant devrait être répété en 2009, d'après

les simulations actuelles. Si les évolutions devaient devenir inquiétantes, le greffier en informerait immédiatement le Bureau pour proposer éventuellement une nouvelle stratégie de placement.

En ce qui concerne les placements éthiques, un appel d'offres a été réalisé en 2009 pour placer une somme de 1.000.000 € de liquidités de trésorerie. 500.000 € ont été placés pendant 6 mois chez Triodos. Arrivés à terme, ils ont été replacés en partie chez Delta Lloyd et à la Banca Monte Passchi. Tout récemment, le Bureau a souhaité qu'un appel d'offres soit à nouveau réalisé pour un montant de 400.000 €, en axant sur la nécessaire performance éthique et durable des placements proposés par les soumissionnaires.

Le troisième commissaire s'inquiète des augmentations des dépenses de personnel entre le compte 2008 et l'ajusté 2009.

Le greffier souligne qu'entre 2008 et 2009, il s'agit essentiellement de l'index, outre un transfert entre le poste des frais de fonctionnement du Parlement et celui des frais de personnel généraux (de la rubrique I vers la rubrique A). Il s'agissait des frais de fonctionnement du cabinet de la présidence.

3. Décision

A l'unanimité des 6 membres présents, la commission a vérifié et apuré le compte de l'exercice 2008 du Parlement francophone bruxellois. Elle ne souhaite pas adresser de questions particulières au Bureau.

4. Approbation du rapport

A l'unanimité des 6 membres présents, la commission a accordé sa confiance au rapporteur et au président pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Joël RIGUELLE

Le Président,

Eric TOMAS